Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

*

1 RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit: **HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 1/2**

· Code du produit: 1281.xxxx.xx Gel
· UFI: 7800-W02P-S00R-T61N

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
· Secteur d'utilisation
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
· Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
· Emploi de la substance / de la préparation: Colle

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur:
Hersteller:
HG pro- Innovations GmbH
Wagnergraben 1
A-5152 Michaelbeuren bei Salzburg
Tel. +43 720 310 355

Vertrieb Schweiz:
GYSO AG
Steinackerstrasse 34
CH-8302 Kloten
Tel. +41 43 255 55 55
Mail: info@gyso.ch

· Service chargé des renseignements: Département technique
· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

2 RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 1/2

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
2-cyanoacrylate d' éthyle
· Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
· Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
P503 Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à l'élimination/à la récupération/au recyclage.

· Indications complémentaires:
Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
· Pictogrammes de danger
GHS07 GHS07
· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
2-cyanoacrylate d' éthyle
· Mentions de danger
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
· Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 1/2

(suite de la page 2)

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

P503 Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à l'élimination/à la récupération/au recyclage.

· **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

3 RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 7085-85-0 EINECS: 230-391-5 Reg.nr.: 01-2119527766-29-XXXX	2-cyanoacrylate d' éthyle Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3;H335: C ≥ 10 %	50-100%
CAS: 9011-87-4 Numéro CE: 618-476-9	Acide 2-propénoïque, ester méthylique de 2-méthyle, polymère avec 2-propénoate de méthyle Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	10-<20%
CAS: 123-31-9 EINECS: 204-617-8 Reg.nr.: 01-2119524016-51-XXXX	1,4-dihydroxybenzène Muta. 2, H341; Carc. 2, H351; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	0,025-<0,1%

· Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:**
Veiller à l'apport d'air frais.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**
Rincer délicatement à l'eau pendant quelques minutes. Enlever les éventuelles lentilles de contact si possible, les retirer. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste : demander un avis médical/consulter un médecin.

· **Après ingestion:**
Rincer soigneusement la bouche à l'eau.
NE PAS faire vomir.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Mettre la fiche de données de sécurité à la disposition du médecin.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 1/2

(suite de la page 3)

Traitement symptomatique.

5 RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde d'azote (NOx)
· **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Equipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
· **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Veiller à une aération suffisante.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
· **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
N'utiliser qu'avec une aération suffisante.
Tenir à l'écart des sources d'inflammation.
Veiller à bien nettoyer la peau après le travail et avant les pauses.
Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
Protection préventive de la peau par une pommade de protection cutanée.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 1/2

(suite de la page 4)

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
· **Stockage:**
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
· Indications concernant le stockage commun:
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Protéger contre les rayons directs du soleil.
· Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
· Classe de stockage: 10
· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**	
7085-85-0 2-cyanoacrylate d' éthyle	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 9 mg/m³, 2 ppm
123-31-9 1,4-dihydroxybenzène	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 e mg/m³ Valeur à long terme: 2 e mg/m³ H S C2 M2;

· Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
· Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· Protection respiratoire:
Appareil de filtration à court terme, filtre A. (DIN EN 14387)



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
ABEK Filter
· Protection des mains:
Recommandé: caoutchouc nitrile> = 0,4 mm d'épaisseur de couche. Indice de protection 6, correspondant à> 480 minutes de temps de perméation selon EN 374.
Gants de protection

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

(suite de la page 5)

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants
Butylcaoutchouc
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
Gants en tissu épais
Gants en caoutchouc
Gants en PVC

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
· **Indications générales.**

· État physique	Liquide
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Granularité:	
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	60 °C (7085-85-0 2-cyanoacrylate d' éthyle)
· **Inflammabilité**	Inflammable
· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· **Point d'éclair**	87 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· **pH**	Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 1/2

(suite de la page 6)

· **Bloomgram:**
· **Viscosité:**
· Viscosité cinématique Non déterminé.
· Viscosité:
· Dynamique: Non déterminé.
· **Solubilité**
· l'eau: Non déterminé.
· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
· **Pression de vapeur à 20 °C:** 0,3 hPa
· Densité et/ou densité relative
· **Densité à 20 °C:** >0,52-<1,92 g/cm³
· Densité relative. Non déterminé.
· Densité de vapeur: Non déterminé.

· **9.2 Autres informations**
· Aspect:
· Forme: Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
· **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
· **Changement d'état**
· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique
· Substances et mélanges explosibles néant
· Gaz inflammables néant
· Aérosols néant
· Gaz comburants néant
· Gaz sous pression néant
· Liquides inflammables néant
· Matières solides inflammables néant
· Substances et mélanges autoréactifs néant
· Liquides pyrophoriques néant
· Matières solides pyrophoriques néant
· Matières et mélanges auto-échauffants néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
· Liquides comburants néant
· Matières solides comburantes néant
· Peroxydes organiques néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
· Explosibles désensibilisés néant
· **Volatile Organic Compounds**
· VOCV (CH): 0,00 %

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

(suite de la page 7)

10 RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**
Aucune réaction dangereuse ne se produit si le produit est manipulé et stocké conformément aux instructions.
· **10.2 Stabilité chimique** Stable si stocké et manipulé correctement.
· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.
· **10.4 Conditions à éviter** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
· **10.5 Matières incompatibles:** Eau, amines, alcools, alcalis (bases)
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires.
· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

· Autres informations
Le cyanoacrylate. Danger . Colle la peau et les paupières en quelques secondes. Ne pas laisser à la portée des enfants.
des enfants.

12 RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**	
123-31-9 1,4-dihydroxybenzène	
LC50 (96h)	0,044 mg/l (Pimephales promelas)
EC50 (24h)	0,12 mg/l (Daphnia magna)

· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.4 Mobilité dans le sol Le produit durci est immobile.
· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.
· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
· **12.7 Autres effets néfastes**
· **Autres indications écologiques:**
· Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

(suite de la page 8)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· Recommandation:
Demander des informations sur l'élimination/la réutilisation/le recyclage au fabricant/fournisseur.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)
08 00 00: Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression
08 04 00: Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09: Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classification: ds = les déchets spéciaux

15 00 00: Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs)
15 01 00: Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes)
15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux
Classification: ds = les déchets spéciaux

· **Emballages non nettoyés:**
· Recommandation:
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN3334

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· ADR/RID/ADN 3334 Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.
· IMDG, IATA Aviation regulated liquid, n.o.s.
· IMDG, IATA



· Class 9 Matières et objets dangereux divers.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 1/2

(suite de la page 9)

· Label	9
· **14.4 Groupe d'emballage**	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	III
· **14.5 Dangers pour l'environnement**	Non applicable.
· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable.
· **Indications complémentaires de transport:**	
· ADR/RID/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	-
· Quantités exceptées (EQ)	NON SOUMIS À L'ADR
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	-
· Excepted quantities (EQ)	Code: -
· IATA	Instructions d'emballage (avion cargo): 964 Instructions d'emballage (LQ): Y964 Groupe d'emballage: III Étiquette de danger: Divers INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE (avions de passagers): 964 Instructions d'emballage (LQ): Y964 Groupe d'emballage: III Étiquette de danger: Divers
· Remarques:	Celui fourni ici La classification du transport n'est possible que destiné à des fins d'information et sont basés uniquement sur les propriétés du matériel non emballé Description dans ce Fiche de données de sécurité. Les classifications de transport peuvent être faites avec le Moyens de transport, taille de l'emballage et les variations régionales ou Les réglementations nationales varient.
· **"Règlement type" de l'ONU:**	UN 3334 AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S. 9, III

15 RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
· **Usage** usage privé et industriel

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 1/2

(suite de la page 10)

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger
GHS07 GHS07
· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
2-cyanoacrylate d' éthyle
· Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
· Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/internationale.
P503	Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à l'élimination/à la récupération/au recyclage.

· **Directive 2012/18/UE**
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Regulation (EC) No. 1907/2006 ANNEX XVII Restriction conditions: 3; 75

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 1/2

(suite de la page 11)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Service établissant la fiche technique:** Département technique
· **Contact:** + 41 (0)43 255 55 55
· Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

*

1 RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit: **HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 2/2**

· Code du produit: 1281.xxxx.xx Liquid
· UFI: HC00-D0S3-3007-GHMQ

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
· Secteur d'utilisation
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
· Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
· Emploi de la substance / de la préparation: Active le gel de transpiration

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur:
Hersteller:
HG pro- Innovations GmbH
Wagnergraben 1
A-5152 Michaelbeuren bei Salzburg
Tel. +43 720 310 355

Vertrieb Schweiz:
GYSO AG
Steinackerstrasse 34
CH-8302 Kloten
Tel. +41 43 255 55 55
Mail: info@gyso.ch

· Service chargé des renseignements: Département technique
· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

2 RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008


flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 2/2

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acétone
· Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
· Pictogrammes de danger
GHS02 GHS02, GHS07
GHS07
· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acétone
· Mentions de danger
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 2/2

(suite de la page 2)

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**
A un effet dégraissant sur la peau. Un contact cutané fréquent et prolongé peut provoquer une irritation de la peau.
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

*
3 RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	95-<100%
CAS: 99-97-8 EINECS: 202-805-4 Reg.nr.: 01-2119937766-23	N,N-diméthyl-p-toluidine Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 3, H412	0,5-<1%

· Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**
· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· **Après inhalation:**
Veiller à l'apport d'air frais.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
· **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
· **Après contact avec les yeux:**
Rincer délicatement à l'eau pendant quelques minutes. Enlever les éventuelles lentilles de contact si possible, les retirer. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste : demander un avis médical/consulter un médecin.
· **Après ingestion:**
Rincer soigneusement la bouche à l'eau.
NE PAS faire vomir.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Mettre la fiche de données de sécurité à la disposition du médecin.
Traitement symptomatique.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 2/2

(suite de la page 3)

5 RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Hydrocarbures non brûlés.
Monoxyde de carbone (CO)
· **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Equipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
· **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Veiller à une aération suffisante.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
· **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*
7 RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
N'utiliser qu'avec une aération suffisante.
Tenir à l'écart des sources d'inflammation.
Veiller à bien nettoyer la peau après le travail et avant les pauses.
Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
Protection préventive de la peau par une pommade de protection cutanée.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 2/2

(suite de la page 4)

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
· **Stockage:**
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
· Indications concernant le stockage commun:
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Protéger contre les rayons directs du soleil.
· Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
· Classe de stockage: 3
· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
8 RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**	
67-64-1 acétone	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm B;
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
67-64-1 acétone	
BAT (Suisse)	80 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton

· Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
· Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· Protection respiratoire:
Appareil de filtration à court terme, filtre A. (DIN EN 14387)



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Appareil de filtration à court terme, filtre AX (DIN EN 14387).

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 2/2

(suite de la page 5)

· Protection des mains:
Recommandé pour les applications de peinture : Caoutchouc butyle ≥ 0,5 mm d'épaisseur. Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374.
Gants de protection
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
· Matériau des gants
Butylcaoutchouc
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile
· Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
Gants en tissu épais
Gants en caoutchouc
Gants en PVC
· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

*
9 RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
· **Indications générales.**

· État physique	Liquide
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Granularité:	
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	56 °C
· **Inflammabilité**	Inflammable
· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**	
· Inférieure:	2,5 Vol %
· Supérieure:	13 Vol % (67-64-1 acétone)
· **Point d'éclair**	Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 2/2

(suite de la page 6)

· **Température d'auto-inflammation**	465 °C (67-64-1 acétone)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· **pH**	Non déterminé.
· **Bloomgram:**	
· **Viscosité:**	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique à 20 °C:	32 mPas
· **Solubilité**	
· l'eau:	Non déterminé.
· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**	-0,24 log POW
· **Pression de vapeur à 20 °C:**	240 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· **Densité à 20 °C:**	0,79 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· **9.2 Autres informations**	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· **Température d'inflammation:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Propriétés explosives:**	Le produit n'est pas explosif.
· **Changement d'état**	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· **Volatile Organic Compounds**	
· VOCV (CH):	99,50 %

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

(suite de la page 7)

10 RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**
Possibilité de formation de mélanges inflammables dans l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.
Les emballages vides non nettoyés peuvent contenir des gaz de produits qui forment des mélanges explosifs avec l'air.
Aucune réaction dangereuse ne se produit si le produit est manipulé et stocké conformément aux instructions.
· **10.2 Stabilité chimique** Stable si stocké et manipulé correctement.
· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
· **10.4 Conditions à éviter**
fort chauffage
Tenir à l'écart des sources de chaleur (par ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues. Vapeurs
· **10.5 Matières incompatibles:** oxydant
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz/vapeurs inflammables

11 RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (rbt)

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

· Autres informations
Le cyanoacrylate. Danger . Colle la peau et les paupières en quelques secondes. Ne pas laisser à la portée des enfants.
des enfants.

12 RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**
· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.4 Mobilité dans le sol Le produit durci est immobile.
· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 2/2

(suite de la page 8)

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
· **12.7 Autres effets néfastes**
· **Autres indications écologiques:**
· Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

*
13 RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· Recommandation:
Demander des informations sur l'élimination/la réutilisation/le recyclage au fabricant/fournisseur.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)
08 00 00: Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression
08 04 00: Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09: Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classification: ds = les déchets spéciaux

15 00 00: Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs)
15 01 00: Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes)
15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux
Classification: ds = les déchets spéciaux

07 00 00: Déchets des procédés de la chimie organique
07 01 00: Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits organiques de base
07 01 04: Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
Classification: ds = les déchets spéciaux

· **Emballages non nettoyés:**
· Recommandation:
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 2/2

(suite de la page 9)

*

14 RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1090

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· ADR/RID/ADN 1090 ACÉTONE
· IMDG ACETONE
· IATA Acetone

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.
· Label 3

· **14.4 Groupe d'emballage**
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA II

· **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30
· No EMS: F-E,S-D
· Stowage Category E

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· ADR/RID/ADN
· Quantités limitées (LQ) 1L
· Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport 2
· Code de restriction en tunnels D/E

· IMDG
· Limited quantities (LQ) 1L
· Excepted quantities (EQ) Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· IATA Instructions d'emballage (avion cargo): 964
Instructions d'emballage (LQ): Y964
Groupe d'emballage: III
Étiquette de danger: Divers
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE (avions de passagers): 964
Instructions d'emballage (LQ): Y964

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 2/2

(suite de la page 10)

·	Groupe d'emballage: III Étiquette de danger: Divers
· Remarques:	Celui fourni ici La classification du transport n'est possible que destiné à des fins d'information et sont basés uniquement sur les propriétés du matériel non emballé Description dans ce Fiche de données de sécurité. Les classifications de transport peuvent être faites avec le Moyens de transport, taille de l'emballage et les variations régionales ou Les réglementations nationales varient.
· **"Règlement type" de l'ONU:**	UN 1090 ACÉTONE, 3, II

*

15 RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
· **Usage** usage privé et industriel
· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger
GHS02 GHS02, GHS07
GHS07
· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acétone
· Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 2/2

(suite de la page 11)

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT	
67-64-1	acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues		
67-64-1	acétone	3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers		
67-64-1	acétone	3

· **Prescriptions nationales:**

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
I	5,0
NK	80,0

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Regulation (EC) No. 1907/2006 ANNEX XVII Restriction conditions: 3; 40; 75

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 05.08.2025 *Numéro de version 1* *Révision: 15.05.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE - Schweißgel Universal 2/2

(suite de la page 12)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Service établissant la fiche technique:** Département technique
· **Contact:** + 41 (0)43 255 55 55
· Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
· * Données modifiées par rapport à la version précédente